

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2770

15 novembre 2012

### SOMMAIRE

Alkab S.à r.l. ....	132949	Intercap Holding .....	132951
Alkab S.à r.l. ....	132951	Isam S.à r.l. ....	132935
Banque Carnegie Luxembourg S.A. ....	132950	JamaicaLux S.A. ....	132921
Belier S.A. ....	132951	KBL European Private Bankers S.A. ....	132945
Best Buy International Finance S.à r.l. ..	132951	Kirola Sports S.A. ....	132955
Black & Decker International Holdings B.V. ....	132952	Librefort A.G. ....	132946
Britannica Recoveries S.à r.l. ....	132950	Manpower Business Solutions Luxem- bourg S.A. ....	132921
CA Animation .....	132943	MFS Meridian Funds .....	132915
Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l. ....	132941	Nascar Finance S.A. ....	132918
CDC Immo BAT 1 .....	132952	N. Kimmel S.à.r.l. ....	132948
CDC Immo Elise S.A. ....	132954	PM Strategie Fonds .....	132940
CDC Immo Leudelange S.A. ....	132955	Primost S.A. ....	132952
CDC Immo Mett S.A. ....	132958	RGC Prop Co. C S.à r.l. ....	132958
Celandine Investments S.A. ....	132960	SC-Concepts S.A. ....	132960
CitCor Franconia Share S.à r.l. ....	132952	SCC Prop Co. C S.à r.l. ....	132958
CLdN Immo S.A. ....	132946	SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF .....	132918
ColParc (Lux) S.à r.l. ....	132953	Strategie-Aktiv-Fonds .....	132940
Deka-Europa Aktien Spezial .....	132940	TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l. .....	132954
Deka-Institutionell LiquiditätGarant ....	132935	UnilInstitutional Euro Corporate Bonds 2019 .....	132933
Dematic Holding S.à.r.l. ....	132960	UnilInstitutional Euro Corporate Bonds 2019 .....	132933
Elan IT Resource S.à r.l. ....	132921	VR Nürnberg (IPC) .....	132933
European Renewable Opportunities II ..	132953	Vulcain S.A. ....	132914
European Solar Opportunities II .....	132954	World Investment Opportunities Funds .....	132919
Fidco International .....	132950	World Performance Portfolios .....	132919
First Euro Industrial Properties II S.à r.l. .....	132946	World Strategy Portfolios .....	132920
Force 8 .....	132933		
Health Holding S.A. ....	132914		
Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l. .....	132941		
Immo Teb SA .....	132915		

**Health Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 78.082.

In accordance with article 67-1 (2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"), the shareholders of Health Holding S.A. (the "Company") are hereby convened to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

OF THE SHAREHOLDERS OF THE COMPANY Which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on 17 December 2012 at 10.00 am (Luxembourg time) (the "Extraordinary Shareholders Meeting").

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire) in accordance with article 100 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies;
2. Appointment of a liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
5. Miscellaneous.

This convocation results from a default, at the first convened extraordinary general meeting due to take place on 1st October 2012 with the same agenda as above, to reach the legally required quorum of half of the share capital of the Company being present or represented.

Consequently, and taking into consideration that the present notice serves as a second convocation, the shareholders attending to the forthcoming Extraordinary Shareholders Meeting shall be able to deliberate on the above agenda without the need of a specific quorum and decisions will be adopted with a majority of 2/3 of the expressed votes, which exclude any abstention, blank or invalid votes.

If you cannot be personally present at the Extraordinary Shareholders Meeting and wish to be represented, we would kindly ask you to send, before 17 December 2012, 8.00 am, a duly signed power of attorney to the attention of the Board of Directors at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg or by email to the attention of Mr. Dennis Bosje at [dennis.bosje@united-itrust.lu](mailto:dennis.bosje@united-itrust.lu)

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012145423/9839/31.

---

**Vulcain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.615.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 3 décembre 2012 à onze heures, au siège social, en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenu(e) extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapport du Conseil d'Administration et, du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos les 31 décembre 2008, 2009, 2010 et 2011, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats (nomination de nouveaux administrateurs, d'un nouveau commissaire aux comptes)
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012146684/22.

---

**Immo Teb SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.011.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Qui se tiendra au siège social en date du 29 novembre 2012 à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 juin 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2012148080/1004/18.

**MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 39.346.

Notice is hereby given to the shareholders of MFS MERIDIAN FUNDS that the quorum required by law not having been reached at a first Extraordinary General Meeting of Shareholders held on 7 November 2012, they are convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held before notary, at the registered office of the Company, 49, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on 17 December at 10:00 a.m. Luxembourg time with the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 4 (Registered Office) of the Articles in order to provide that the Board may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg to the extent permitted by Luxembourg laws and commercial practice.
2. Amendment of Article 5 (Capital; new Article 6: Share Capital; Classes of Shares) of the Articles to (i) provide that the minimum capital of the Company shall be as required by the Law of 17 December 2010, as amended, restated or superseded (the "Law") (ii) clarify procedures relating to the share register of the Company, including the ability of the Company to permit a Shareholder notice or announcement to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company in the event a shareholder does not provide a valid address, (iii) clarifying that a shareholder may change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company; (iv) clarify procedures relating to the issuance of share certificates, including the issuance of temporary share certificate; and (v) clarifying that fractions of shares may be issued, but removing the limit of fractional shares to the nearest 10,000th of a share.
3. Amendment to Article 6 (Restrictions; new Article 10: Restrictions on Ownership of Shares) of the Articles to extend the power of the Board of Directors of the Company ("Board") to restrict or prevent the ownership or voting rights of Company sub-fund ("Fund") shares, or require information relating to the ownership of Fund shares, by any physical person or legal entity that holds shares (as either a registered or beneficial owner) where such holding is likely to (i) result in a failure to meet the eligibility requirements of a Class including, without limitation, being an Institutional Investor for Class I, S or Z Shares or not meeting the initial investment minimums upon subscription; (ii) result in a breach of any applicable law or regulation, whether Luxembourg or foreign, (iii) cause the Company to become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred had such person or entity not been a holder of shares, or (iv) subject the Company to additional registration requirements under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority ("Prohibited Person"), including any U.S. Person. Where it appears that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, the Board of Directors may direct such Shareholder to redeem his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within a minimum period required by applicable law, but not less than thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in accordance with procedures established by the Board of Directors and the

Company's Articles. For Shareholders not meeting eligibility requirements of a particular Class, the Board of Directors may direct a conversion of the ineligible holding to the nearest equivalent available Class.

4. Amendment to Article 7 (Meetings; new Article 26: General Meetings of Shareholders) of the Articles to clarify certain procedures relating to general meetings of shareholders, including
  - (i) that the Board of Directors may convene a general meeting of Shareholders pursuant to a notice setting forth the agenda published to the extent and in the manner required by Luxembourg law and/or sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders or at such other address indicated by the relevant Shareholder;
  - (ii) that shareholders representing at least one-tenth of the share capital of the Company or of a particular Fund or Class, may request the addition of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders with respect to the Company or such Fund or Class to which the proposal relates, provided that such request be sent to the registered office of the Company by registered mail five days at the latest before the relevant meeting;
  - (iii) that the business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda and business incidental to such matters;
  - (iv) that the general meeting may take place without notice of meeting if all shareholders present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda; and
  - (v) that abstentions and nil votes shall not be taken into account for purposes of meeting minimum voting requirements to approve proposed resolutions.
5. Amendment to Article 8 (Board of Directors; new Article 14) of the Articles to clarify (i) that Directors shall be elected by the majority of the votes of Company shares validly cast (or as otherwise required by applicable Luxembourg law) and, if required, shall be subject to the approval of the Luxembourg regulatory authorities and (ii) that in the event an elected Director is a legal entity, a permanent individual representative thereof should be designated as member of the Board of Directors.
6. Amendment to Article 9 (Chairman; new Article 15 (Chairman and Officers of the Company and new Article 16 (Board of Directors Meetings) to provide (i) that the Board of Directors may from time to time and at any time by powers of attorney appoint any company, firm, person or body of persons, with full power of substitution and (ii) that the Chairman of the Board shall have the deciding vote if the number of votes for or against a Board resolution are equal.
7. Amendment of Article 11 (Powers; new Article 18 (Powers of the Board of Directors) and 21 (Investment Policies and Restrictions)) of the Articles to:
  - (i) provide that any Fund may subscribe, acquire and/or hold shares to be issued by one or more other Funds of the Company, if permitted and in accordance with Luxembourg laws and regulations;
  - (ii) clarify that no Fund will in principle invest more than ten percent of its assets in other undertakings for collective investment unless otherwise provided in the Company's Prospectus and in accordance with the Law;
  - (iii) clarify that underlying instruments of a financial derivative instrument may include securities or instruments permitted under the Law and/or applicable laws and regulations;
  - (iv) provide that the Company is authorized to invest up to one-hundred percent of the net assets of any Fund in Transferable Securities and Money Market Instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union or by any other government as accepted by the Luxembourg supervisory authority and as disclosed in the Prospectus;
  - (v) provide that the Company may create a new or convert any existing Fund of the Company into a feeder UCITS fund or a master UCITS fund, or change the master UCITS fund of any of its feeder UCITS funds, if permitted and in accordance with the Luxembourg laws and regulations;
  - (vi) clarify that the Company is authorised to employ techniques and instruments relating to Transferable Securities and Money Market Instruments provided that such techniques and instruments may be used for hedging purposes, for the purpose of efficient portfolio management or for investment purposes;
  - (vii) provide that investments of each Fund may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Board may from time to time decide and as accepted by the Luxembourg supervisory authority.
8. Amendment to Article 12 (Invalidity and Liability Towards Third Parties; new Article 22: Invalidity and Liability Towards Third Parties; Conflicts of Interest) to provide that any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business; and (ii) clarify that in the event that any Directors or Officers of the Company may have an interest in any transaction of the Company which conflicts with the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.
9. Amendment to Article 14 (Delegation; new Article 19: Delegation of Powers) to (i) provide that the Board may delegate its powers to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board and may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy; and (ii) provide that the Company may enter into a management services agreement with a management company authorized under the Law pursuant to which

- it designates such Management Company to supply the Fund with investment management, administration, distribution or other services relating to the objectives of the Company, with the same authority to delegate its powers as allowed under applicable laws and regulations.
10. Amendment to Article 16 (Redemption and Conversion of Shares; new Article 8: Redemption of Shares and Article 9: Conversion of Shares) to the Articles to (i) provide that payment of redemption proceeds will normally be dispatched within the timeframe set forth in the Prospectus, but may be delayed and paid as soon as reasonably practicable, without interest, in exceptional circumstances beyond the Company's control if it is not possible to make a redemption payment within the standard payment settlement timeframes (if longer than one calendar month, then subject to applicable regulatory approvals), with the extended timeframe reflecting the additional time needed in light of specific circumstances in the relevant market(s); (ii) clarify that the Company may redeem the full shareholding in a Fund if a shareholder's investment in such Fund falls below a certain monetary amount or certain number of Shares held; and (iii) clarify that the Board of Directors may reject any request for the conversion of Shares in whole or in part and set restrictions, terms and conditions as to the right to and frequency of conversions between Funds and Classes.
  11. Amendment to Article 17 (Net Asset Value; new Article 11: Calculation of Net Asset Value and Valuation of Fund Assets and new Article 12: Suspension of Calculation of Net Asset Value and the Issuer, Conversion or Redemption of Fund Shares) of the Articles to
    - (i) clarify that adjustments to the calculation of net asset value for a Fund class may be made where any asset or liability cannot be considered as being attributable to that class, with such asset or liability being allocated by the Board in consultation with the Company's auditors in a fair and reasonable manner;
    - (ii) provide that the Board or its designee(s) may adjust the net asset value per share (implement "swing pricing") to reflect the costs associated with ongoing subscription and redemption activity, determined in accordance with procedures adopted by the Company or as otherwise disclosed in the Prospectus;
    - (iii) clarify that the valuation of Fund investments and assets shall be valued in accordance with valuation policies and procedures approved by the Board from time to time consistent with the valuation principles described in the Articles, and to clarify the manner in which certain assets are valued using readily available market quotations, amortized costs or fair valuation methodologies; and
    - (iv) add additional situations upon which the net asset value or subscription, conversion or redemption of Fund shares may be suspended, including following a possible decision to merge, liquidate or dissolve the Company or any Fund thereof, following the suspension of the net asset value or capital stock activity of a master fund in which a Fund invests as a feeder fund, upon any situation that makes it impossible or impracticable to determine the value of all or a significant portion of the investments in a Fund, or when the Board determines that such suspension is in the best interests of shareholders.
  12. Amendment to Article 18 (Issuance of Shares; new Article 7) of the Articles to (i) clarify that the offering price may be increased by a percentage estimate of transaction costs relating to the subscription; (ii) provide that the payment for subscribed shares must be made within five business days of the relevant Valuation Date or as otherwise provided for in the Prospectus; (iii) provide that where an applicant for Shares fails to pay issue price on subscription, the Board of Directors may cancel the allotment or, if applicable, redeem the Shares upon which the applicant may be required to indemnify the Company against any and all losses, costs or expenses incurred by the Company (as conclusively determined by the Board of Directors in its discretion) directly or indirectly as a result of the applicant's failure to make timely payment.
  13. Amendment to Article 19 (Expenses; new Article 13) of the Articles to remove the reference to the maximum annual rate of 2.5% for each Fund's fees due to the Investment Manager and adding a specific reference to the Company's Registrar and Transfer Agent included in the list of service providers receiving fees from the Company.
  14. Amendment to Article 21 (Auditor; new Article 25) to clarify that the authorized auditor shall be remunerated by the Company.
  15. Amendment to Article 22 (Dividends; new Article 27: Distributions) of the Articles to clarify that (i) the Board may decide on the payment of interim dividends in compliance with legal requirements, (ii) to clarify that the Board may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends and (iii) any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares.
  16. Amendment to Article 23 (Liquidation of a Fund or of the Company; new Articles 28: Dissolution of the Company, Article 29: Liquidation of a Fund or of the Company, Article 30: Closure of Funds and/or Classes, Article 31: Mergers of Funds or of the Company) of the Articles to (i) clarify the requirements for dissolution of the Company, including the requirement to include a proposal to dissolve the Company at a general meeting of shareholders when the Company's share capital falls below the minimum capital requirements set forth in the Articles; (ii) clarify that any liquidation of the Company would be carried out in accordance with the provisions of the Law, and that any unclaimed liquidation proceeds would be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg; (iii) provide that the general meeting of shareholders may approve the closure of any Fund or Class upon a proposal from the Board, and that any unclaimed redemption proceeds upon such closure would be held with the Company's depositary for the minimum period required by Luxembourg law and subsequently deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg; (iv) provide that the Board may decide to consolidate or split different share classes within a Fund;

(v) update the requirements and procedures for implementing a merger of the Company or Funds thereof, to be implemented in accordance with the Law.

17. The entry into force of the items set out in the agenda to be on 15 February 2013.

A marked copy of the Articles of Incorporation (showing all of the proposed amendments) as proposed to the extraordinary shareholders' meeting is available free of charge at the registered office of the Company or by calling +352-46-40-10-600.

The Extraordinary General Meeting will be validly constituted and will validly decide on the items of its agenda regardless of the number of shares represented. Resolutions will be passed if approved by more than two-third majority votes cast. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

Should you not be able to attend the meeting, kindly complete and sign the enclosed form of proxy (together with the original or a certified copy of any power of attorney or other authority under which it is executed) by fax or by mail 48 hours before the Meeting to the attention of Juan Alvarez at:

Fax number: (+352) 46.40.10.413

Address: State Street Bank Luxembourg S.A.

49 avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2012148081/755/183.

---

**Nascar Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.494.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 décembre 2012 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012148082/795/15.

---

**SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.331.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 23 novembre 2012 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Attribution aux actionnaires d'un dividende intérimaire, à prélever sur les résultats reportés de la Société;
3. Situation des fonds propres de la Société, compte tenu de l'opération précitée;
4. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2012136313/546/17.

---



**World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 68.606.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by Article 67-1 of the Law of 10th August 1915 as amended were not fulfilled at the extraordinary general meeting which was held on 29th October 2012 at 2.00 p.m. (the "First EGM"), we are pleased to convene you to a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Second EGM") which will be held on *10th December 2012* at 2.00 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the corporate object of the Fund in order to refer to the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investments applicable with effect from 1 July 2011, as amended from time to time, (the "2010 Law"), and consequential amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Fund (the "Articles") as follows:  
"The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.  
The Corporation may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by Part I of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law")";
2. Transfer of the registered office of the Fund from the municipality of Mamer to the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 4 of the Articles;
3. Full restatement of the Articles of Incorporation;
4. Miscellaneous

The full text of the statutory modifications proposed can be obtained free of charge on request made at the registered office of Casa4Funds SA, 41, boulevard, L-2449 Luxembourg ("Casa4Funds SA").

Please be advised that the Second EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy need not be a shareholder of the Fund but must attend the Second EGM in person to represent you. Should you or your proxy wish to take part in the Second EGM, you are kindly requested to inform Casa4Funds SA at least two clear days prior to the holding of the Second EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity.

Shareholders who are not able to attend this Second EGM are kindly requested to execute the proxy form available at the registered office of Casa4Funds SA and return it duly signed to the registered office of Casa4Funds SA. To be valid, proxies should be received by no later than the close of business in Luxembourg on 3rd December 2012 first by fax and then by mail (Attn: Cindy Joller, Casa4Funds SA, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, telefax n. (+352) 262 00 868).

The proxy received for the First EGM shall remain valid for the Second EGM unless expressly revoked.

*For the Board of Directors.*

Référence de publication: 2012141246/755/43.

**World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 150.890.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by Article 67-1 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 as amended were not fulfilled at the Extraordinary General Meeting which was held on 29<sup>th</sup> October 2012 at 2.30 p.m. (the "First EGM"), we are pleased to convene you to a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Second EGM") which will be held on *10<sup>th</sup> December 2012* at 2.30 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law") and implementing the so-called UCITS IV EU

- Directive in articles 3, 5, 7, 15, 19, 20, 25 (previously named 24), new article 26, article 27 (previously named 25), article 28 (previously named 26) and article 29 (previously named 27) of the Articles of Incorporation;
2. Transfer of the registered office of the Fund from the municipality of Mamer to the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 4 of the Articles of Incorporation;
  3. Change of the timing for the holding of the annual general meeting of the Fund to 4.00 p.m. instead of 3.30 p.m. as currently indicated in article 9 of the Articles of Incorporation;
  4. Full restatement of the Articles of Incorporation;
  5. Miscellaneous

The full text of the statutory modifications proposed can be obtained free of charge on request made at the registered office of Casa4Funds SA, 41 boulevard, L-2449 Luxembourg ("Casa4Funds SA").

Please be advised that the Second EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy need not be a shareholder of the Fund but must attend the Second EGM in person to represent you. Should you or your proxy wish to take part in the Second EGM, you are kindly requested to inform Casa4Funds SA at least two clear days prior to the holding of the Second EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity.

Shareholders who are not able to attend this Second EGM are kindly requested to execute the proxy form available at the registered office of Casa4Funds SA and return it duly signed to the registered office of Casa4Funds SA. To be valid, proxies should be received by no later than the close of business in Luxembourg on 3<sup>rd</sup> December 2012 first by fax and then by mail (Attn: Cindy Joller, Casa4Funds SA, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, telefax n. (+352) 262 00 868).

The proxy received for the First EGM shall remain valid for the Second EGM unless expressly revoked.

*For the Board of Directors.*

Référence de publication: 2012141247/755/39.

### **World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.891.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by Article 67-1 of the Law of 10th August 1915 as amended were not fulfilled at the Extraordinary General Meeting which was held on 29th October 2012 at 3.00 p.m. (the "First EGM"), we are pleased to convene you to a

#### **SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Second EGM") which will be held on *10th December 2012* at 3.00 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg, with the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law") and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3, 5, 7, 15, 19, 20, 25, new article 26, new article 27, article 28 (previously named 26) and article 29 (previously named 27) of the Articles of Incorporation;
2. Transfer of the registered office of the Fund to the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 4 of the Articles of Incorporation;
3. Full restatement of the Articles of Incorporation;
4. Miscellaneous

The full text of the proposed statutory modifications can be obtained free of charge on request made at the registered office of Casa4Funds SA, 41 boulevard, L-2449 Luxembourg ("Casa4Funds SA").

Please be advised that the Second EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy need not be a shareholder of the Fund but must attend the Second EGM in person to represent you. Should you or your proxy wish to take part in the Second EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the Second EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity.

Shareholders who are not able to attend this Second EGM are kindly requested to execute the proxy form available at the registered office of Casa4Funds SA and return it duly signed to the registered office of Casa4Funds SA. To be valid,



proxies should be received by no later than the close of business in Luxembourg on 3rd December 2012 first by fax and then by mail (Attn: Cindy Joller, Casa4Funds SA, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, telefax n. (+352) 262 00 868).

The proxy received for the First EGM shall remain valid for the Second EGM unless expressly revoked.

*For the Board of Directors.*

Référence de publication: 2012141248/755/37.

**JamaicaLux S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.026.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la Société JamaicaLux SA (en liquidation) qui se tiendra le 23 novembre 2012 à 14.00 heures au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Présentation et approbation du rapport du liquidateur;
  - Nomination de Marco Sterzi Commissaire vérificateur à la liquidation.
  - Fixer la date à laquelle se tiendra la dernière assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant:
1. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;
  2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société;
  3. Décharge aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
  4. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
  5. Donner pouvoir aux liquidateurs d'effectuer encore auprès la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;
  6. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
  7. Clôture de la liquidation;
  8. Divers
- Divers.

*Les liquidateurs.*

Référence de publication: 2012142686/28.

**Manpower Business Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.909.

**Elan IT Resource S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 136.838.

**MERGER PROPOSALS**

**BETWEEN**

(1) Manpower Business Solutions Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), which registered office is at 28, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 156.909 (herein Absorbing Company), represented by Mr Jos MILISSEN, dully empowered for the purposes hereof pursuant to a resolution of the sole director of 18 October 2012; and

(2) Elan IT Resource S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500 which registered office is at 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 136.838 (herein Absorbed Company), represented by Ms Kathleen SCHURMANS, acting in his capacity as manager and duly empowered for the purposes hereof pursuant to a resolution of the board of managers of 30 October 2012.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are together referred to as the Companies.

WHEREAS:

(A) The Companies established these merger proposals in compliance with article 257 and subsequent of the law dated 10 August 1915, as amended (the Law); and

(B) The Companies have decided to submit the present proposals to their general meeting of shareholders in compliance with article 263 of the Law.

IT HAS BEEN AGREED AS FOLLOWS:

### 1. Characteristics of the contemplated merger.

#### 1.1 Contemplated merger

The board of managers of the Absorbed Company and the sole director of the Absorbing Company have decided to enter into a merger process with the effect of transmitting the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company as of the date of completion of the merger in compliance with article 274 of the Law (the Merger).

#### 1.2 Characteristics of the Companies involved in the Merger: article 261 (2) (a) of the Law

(a) The Absorbing Company is a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), which registered office is at 28, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 156.909.

The Absorbing Company was formed on 26 November 2010 pursuant to a deed of Maître Camille Mines, notary public, residing in Capellen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2620 of 1 December 2010 for an unlimited period.

Its share capital currently stands at EUR 31,000. The share capital is divided into 310 shares having a nominal value of EUR 100 each, fully paid up. The Absorbing Company has not issued any securities other than those shares making up its share capital.

The Absorbing Company's corporate object is the following:

"La Société exercera l'activité de recrutement et de sélection.

L'objet social de la Société est également l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la fourniture de prestations de services et de conseils en matière de recrutement, de gestion des ressources humaines, de recherche et de recommandation de cadres et de spécialistes, d'analyse de personnalité et de potentiel, des services d'outplacement, d'outsourcing, de contracting et de consulting ainsi que de toute autre opération relative à la gestion des ressources humaines.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement ainsi que garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société."

(b) The Absorbed Company is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500 which registered office is at 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.838.

The Absorbed Company was formed on 29 February 2008 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°829 of 4 April 2008 for an unlimited period.

Its share capital currently stands at EUR12,500. The share capital is divided into 100 shares having a nominal value of EUR125 each, fully paid up. The Absorbed Company has not issued any securities other than those shares making up its share capital.

The Absorbed Company's corporate object is the following:

"La Société a pour objets:

- la prestation de services à des bureaux, des entreprises, des sociétés commerciales, des organisations de restauration et de services, des cliniques, des institutions de soins et autres;
- la vente de matériel complémentaire au service;
- le conseil et l'exécution de travaux d'automatisation, d'organisation, de sélection de personnel, de marketing et de promotion de vente;

- la fourniture de services informatiques et la consultance informatique,
- l'apport d'une aide en général dans les domaines administratifs, commerciaux et techniques ainsi que l'entreprise de projets dans les domaines administratifs, commerciaux et techniques.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

(c) Relationship between the Companies

As at the date hereof, the Absorbing Company and the Absorbed Company are currently wholly owned by Manpower Belgium SA/NV, a public limited liability company existing under the laws of Belgium, with registered office at 523, avenue Louise, B-1050 Ixelles/Brussels, registered with the Crossroads Bank for Enterprises under the number 0412.695.309.

(d) The Absorbing Company after the merger

After the merger, the Absorbing Company will change its legal name and will be named "ManpowerGroup Luxembourg".

The Absorbing Company after the merger will have a new corporate purpose as defined by article 4 which shall read as follows:

"La Société a pour objets:

- l'activité de recrutement et de sélection;
- la prestation de services à des bureaux, des entreprises, des sociétés commerciales, des organisations de restauration et de services, des cliniques, des institutions de soins et autres;
- la vente de matériel complémentaire au service;
- le conseil et l'exécution de travaux d'automatisation, d'organisation, de sélection de personnel, de marketing et de promotion de vente;
- la fourniture de services informatiques et la consultance informatique;
- l'apport d'une aide en général dans les domaines administratifs, commerciaux et techniques ainsi que l'entreprise de projets dans les domaines administratifs, commerciaux et techniques.

L'objet social de la Société est également l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la fourniture de prestations de services et de conseils en matière de recrutement, de gestion des ressources humaines, de recherche et de recommandation de cadres et de spécialistes, d'analyse de personnalité et de potentiel, des services d'outplacement, d'outsourcing, de contracting et de consulting ainsi que de toute autre opération relative à la gestion des ressources humaines.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement ainsi que garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société."

### 1.3 Motives and objectives behind the transaction

The purpose of the transaction is to re-organise and simplify the structure of the Manpower group in Luxembourg (to which both the Absorbing Company and the Absorbed Company belong).

### 1.4 Accounting date of the Merger: article 261 (2) (e) of the Law

For accounting purposes, the Merger shall be deemed to be carried out as from 1 December 2012. Therefore, as of this date, the operations performed by the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out by the Absorbing Company.

### 1.5 Valuation method used to determine the exchange ratio

The Absorbed Company and the Absorbing Company shall be valued in accordance with the valuation method "Discounted Cashflow" on the basis of the accounts of the Companies as of 31 August 2012.

## 2. Merger.

### 2.1 Valuation of the contribution

In order to determine the valuation of the Merger, for accounting and legal purposes, the contributed assets and liabilities of the Absorbed Company are valued at their discounted cashflow value.

The value of the Absorbed Company is estimated at EUR656,092.00.

### 2.2 Representations concerning the Absorbed Company and its contribution

The Absorbed Company makes the following representations:

#### (a) Regarding the Absorbed Company

(i) the Absorbed Company is not and has never been involved in any insolvency, liquidation, amicable or legal settlement, nor been the object of a judgement declaring judicial reorganisation or liquidation, nor been in a situation of cessation of payments;

(ii) it has not been the object of any measure capable of undermining its civil capability or the free transferability of its goods, its property not being threatened with confiscation or a compulsory purchase order; and

(iii) that its tax and social security or special tax payments are up to date, as well as all other obligations with regard to tax and other social security administration.

#### (b) Regarding the contribution

(i) that the business, as well as the materials and the moveable property used in the business activity comprising the contribution, are not encumbered by any registration of a seller's lien, pledge, or other encumbrance; and

(ii) that no hire purchase contract on moveable or real property has currently been concluded by it.

### 2.3 Ownership and usage of the contribution

#### (a) Ownership

The Absorbing Company will be the owner and will take possession of the goods and rights transferred to it from the date when this agreement becomes effective upon the approval of the extraordinary general meeting of the Companies as set out in clause 6 below.

In accordance with the provisions of article 274 (1) of the Law, the Absorbing Company agrees forthwith to accept, on the day on which delivery of such goods and rights are made to it, all of the assets and liabilities of the Absorbed Company such as they are on that date.

Until the Merger becomes effective, the Absorbed Company agrees to manage its assets according to the same principles, rules and conditions as previously employed, without making any further material commitments or commitments capable of affecting the ownership or the transferability of these elements of the assets without the prior consent of the Absorbing Company.

#### (b) General conditions

The contribution with a view to Merger by the Absorbed Company is agreed to and accepted subject to the following terms and conditions:

(i) The Absorbing Company will take delivery of the contributed assets in the condition in which the Absorbed Company possesses them on the day of completion, without making any claim against the latter for any reason whatsoever, in particular for the poor condition of the materials and moveable property.

(ii) The Absorbing Company will purely and simply be substituted in all the rights and obligations of the Absorbed Company which does not include the giving of any guarantee other than those owned for its own benefit.

(iii) The Absorbing Company will account for all taxes, contributions and other charges of any description to which the contributed assets are or may be subject, such that the Absorbed Company may not be concerned nor investigated in relation to this.

(iv) The Absorbing Company shall be substituted in relation to the benefit of all rights as well as in relation to the benefit and the burden of all the contracts, treaties, agreements and transactions concluded by the Absorbed Company with all administrations and all third parties, as well as the benefit and burden of all administrative authorisations or permissions that may have been granted to it.

In particular, the Absorbing Company will be substituted in relation to the benefit and the burden of all agreements entered into with employees of the Absorbed Company; all acquired or to be acquired advantages of whatever nature, and in particular due to the seniority, will be maintained by employees.

(v) The Absorbing Company will have, after completion of the Merger, all powers in order, in place of the Absorbed Company, to initiate all judicial and arbitral procedures, give all approvals, receive or pay all amounts in relation to such procedures.

(vi) The Absorbing Company is committed to the settlement of the debts of the Absorbed Company according to the terms and conditions under which they may become payable, to the payment of all interest, and more generally to the performance of all loan and letter of credit conditions that may exist.

If there is a difference, either in excess or deficit, between the liabilities set out above and the recognised amounts claimed by third parties, the Absorbing Company will be obliged to settle all excess on such liabilities, without any form of recourse. The same applies in the event of a shortfall in the allowances included in the liabilities undertaken.

(vii) The Absorbing Company will conform with all laws, decrees and orders, rules and custom and practice in operating the contributed business.

(viii) The Absorbed Company must, upon first request by the Absorbing Company, assist in the establishment of all complementary, modifying, re-iterative or confirmatory acts concerning the present contract or provide all justifications and signatures that may be necessary in order for the proper transfer of the goods and rights to be contributed.

(c) Formalities - withdrawal of privileges and remission of fees

The Absorbing Company shall complete all necessary formalities so as to render the transfer of the various elements of the assets effective vis-à-vis third parties.

2.4 Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares or corporate units, or the measures proposed concerning them (article 261 (2) f) of the Law)

All the shares composing the share capital of the Absorbed Company are identical and confer the same rights and advantages to their holders. It is not required that the Absorbing Company creates shares conferring special rights.

2.5 Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the administrative, management, supervisory or control bodies of the merging companies (article 261 (2) g) of the Law)

Pursuant to article 266 (5) of the Law, no expert report shall be drawn up.

No special advantage is granted to the directors of the Absorbing Company or to the managers of the Absorbed Company.

No special advantage is granted to the statutory auditor of the Absorbing Company. The Absorbed Company has not appointed a statutory or independent auditor to be responsible for the audit of the Absorbed Company's accounts.

### **3. Consideration for the contribution.**

#### **3.1 Exchange ratio**

Pursuant to the valuation method set out in clause 1.5:

(a) Valuation of the Absorbed Company

(i) The value of the Absorbed Company is EUR 656,092.00.

(ii) The share capital of the Absorbed Company is composed of 100 (one hundred) shares.

(iii) Consequently the net value of one share is EUR 6,560.92.

(b) Valuation of the Absorbing Company

(i) The value of the Absorbing Company is EUR 43,835.00.

(ii) The share capital of the Absorbing Company is composed of 310 (three hundred and ten) shares.

(iii) Consequently the net value of one share is EUR 141.40.

(c) Exchange ratio

The exchange ratio comes up to 1 share of the Absorbing Company for 0.0215524971 shares of the Absorbed Company.

A balancing cash adjustment of EUR 117.87 must be paid to the shareholders of the Absorbed Company pursuant to the Merger.

#### **3.2 Share capital increase**

(a) The contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Company is agreed subject to the issuance to the benefit of the shareholders of the Absorbed Company of 4,639 new shares with a nominal value of EUR 100 each, issued in the context of a share capital increase.

Accordingly, the Absorbing Company will increase its share capital in an amount of EUR 463,900.00 in order to bring it from EUR 31,000 up to EUR 494,900.00. The share capital of EUR 494,900.00 will then be divided into 4,949 shares each with a nominal value of EUR 100.

(b) Article 261 (2) d) of the Law: The 4,639 new shares shall be subject to all provisions of the Absorbing Company's articles of association, shall vest as from the completion date and shall be fully assimilated to the other shares. Conse-

quently, as from completion date, the new shares should allow the holder to benefit dividend payments and distribution of the reserve in the same terms and conditions as the old shares.

(c) Delivery of the shares to the sole shareholder of the Absorbed Company (article 261 (2) c) of the Law)

The new shares created by the Absorbing Company shall be allocated to the sole shareholder of the Absorbed Company as of completion of the Merger.

The registration of the new shares in the share register of the Absorbing Company shall be made within fifteen days as from completion of the Merger.

### 3.3 Off balance sheet commitments

The Absorbing Company will have to substitute the Absorbed Company in all its off balance sheets commitments.

## 4. Formalities prior to the merger.

### 4.1 Report related to the Merger

The sole shareholder of the Absorbed Company and the sole shareholder of the Absorbing Company have decided, on 5 November 2012, to waive the requirement regarding the drawing up of a detailed written report addressed to the shareholders explaining these merger proposals and setting out the legal and economic grounds for the merger proposals, in particular for the share exchange ratio, as provided for by article 265 of the Law.

### 4.2 Independent experts

The sole shareholder of the Absorbed Company and the sole shareholder of the Absorbing Company resolved, on 5 November 2012, to waive the examination of the merger proposals by independent experts as well as written reports by independent experts, as provided for by article 266 of the Law.

### 4.3 Documents made available to the shareholders

The Companies shall make available to the shareholders, as soon as possible after the signature of these merger proposals, and at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholders called to decide on these merger proposals, at their respective registered offices, pursuant to article 267 of the Law:

(i) the merger proposals;

(ii) the annual accounts for the financial years ended on 31 December 2009, 31 December 2010, and 31 December 2011 of the Absorbed Company and the annual accounts for the financial years ended on 31 December 2011 of the Absorbing Company; and

(iii) the interim accounts as at 31 August 2012 of the Absorbed Company and the interim accounts as at 31 August 2012 of the Absorbing Company.

### 4.4 Publication of the merger proposals

These merger proposals shall be published, for each of the Companies, in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), at least one month prior to the date of the general meetings of shareholders of the Companies that must approve the merger proposals.

### 4.5 Valuation report

The Absorbing Company shall appoint, as soon as possible after the signature of these merger proposals, an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) in charge of the preparation of the valuation report provided for by article 26-1 (2) of the Law.

**5. Winding up of the absorbed company.** The Absorbed Company shall be wound up automatically at completion of the Merger.

The Absorbed Company's winding up shall not require any liquidation.

**6. Completion of the merger.** The Merger shall take effect when the concurring decisions of the general meetings of shareholders of the Companies to approve the Merger along with all of the actions required by these merger proposal have been taken.

If this agreement is not approved before 1 March 2013, the present agreement will be considered null and void, without any liability for the payment of indemnities arising on behalf of either party, upon the wishes of either of the Companies notified by letter sent by recorded delivery.

## 7. Miscellaneous.

### 7.1 Registration

This agreement is executed in Luxembourg, in 2 (two) original copies.

Each of the Companies shall file an original with the registration authorities, and this original shall then be filed with the Trade and Companies Register. This agreement shall be published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C at least one month prior to the extraordinary general meetings of the Absorbing Company and of the Absorbed Company to approve this agreement pursuant to articles 262 and 9 of the Law.

### 7.2 Delivery of title deeds



Upon completion of this agreement, all title deeds, contracts, documents and other items relating to the goods and rights transferred shall be delivered to the Absorbing Company.

#### 7.3 Powers - costs - choice of domicile

(a) All powers are vested in any Avocat or Avocat à la Cour of Allen & Overy Luxembourg to make the filings and publications required by law, to fulfil all legal formalities and to make all necessary notifications and, after the contribution has occurred, notify of and register this agreement wherever this may be necessary.

(b) The charges and rights of this agreement and all those resulting from it directly or indirectly will be paid for by the Absorbing Company.

#### 7.4 Language

These merger proposals are worded in English followed by a French translation, the French translation being required for Luxembourg law purposes. The French version of the merger proposals will prevail for Luxembourg law purposes.

#### 7.5 Applicable law and jurisdiction

These merger proposals are governed by Luxembourg law. Any dispute arising from these merger proposals shall be submitted exclusively to the competent courts of the District of the city of Luxembourg.

On 6 November 2012, in Luxembourg In 2 (two) originals,  
Manpower Business Solutions Luxembourg S.A. / Elan IT Resource S.à r.l.  
For and on behalf of Jos MILISSEN / Kathleen SCHURMANS

### Suit la traduction française du texte qui précède:

#### PROJET DE FUSION

#### ENTRE LES SOUSSIGNES:

(1) Manpower Business Solutions Luxembourg S.A., société anonyme dont le siège social est situé 8-28, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.909 (ci-après la Société Absorbante), représentée par Monsieur Jos MTLISSEN, spécialement habilité pour les besoins des présentes en vertu d'une résolution de l'administrateur unique en date du 18 octobre 2012; et

(2) Elan IT Resource S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital social de EUR 12.500, dont le siège social est situé 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.838 (ci-après la Société Absorbée), représentée par Madame Kathleen SCHURMANS, agissant en qualité de gérant, spécialement habilitée pour les besoins des présentes en vertu d'une résolution du conseil de gérance en date du 30 octobre 2012.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont désignées ci-après comme les Sociétés.

#### ATTENDU QUE:

(A) Les Sociétés ont établi ce projet de fusion conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi); et

(B) Les Sociétés ont décidé de soumettre le présent projet aux assemblées générales des associés conformément à l'article 263 de la Loi.

#### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

#### 1. Caractéristiques de la fusion envisagée.

##### 1.1 Fusion envisagée

Le conseil de gérance de la Société Absorbée et l'administrateur unique de la Société Absorbante ont décidé d'entrer dans un processus de fusion, ayant pour conséquence la transmission de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, à compter de la date de résiliation de la fusion, conformément à l'article 274 de la Loi (la Fusion).

##### 1.2 Caractéristiques des Sociétés intéressées: article 261 (2) (a) de la Loi

(a) La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.909.

La Société Absorbante a été constituée pour une durée illimitée à compter du 26 novembre 2010, en vertu d'un acte de Maître Camille Mines, notaire résidant à Capellen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2620 du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Son capital social est actuellement établi à EUR 31.000 et est divisé en 310 actions, ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune, entièrement libéré. La Société Absorbante n'a pas émis d'autres titres que les actions composant son capital social.

L'objet social de la Société Absorbante est le suivant:

"La Société exercera l'activité de recrutement et de sélection.

L'objet social de la Société est également l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la fourniture de prestations de services et de conseils en matière de recrutement, de gestion des ressources humaines, de recherche et de recommandation de cadres et de spécialistes, d'analyse de personnalité et de potentiel, des services d'outplacement, d'outsourcing, de contracting et de consulting ainsi que de toute autre opération relative à la gestion des ressources humaines.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement ainsi que garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société."

(b) La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.838.

La Société Absorbée a été constituée pour une durée illimitée à compter du 29 février 2008 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°829 du 4 avril 2008.

Son capital social est actuellement établi à EUR 12.500 et est divisé en 100 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, entièrement libérées. La Société Absorbée n'a pas émis d'autres titres que les parts sociales composant son capital social.

L'objet social de la Société Absorbée est le suivant:

"La Société a pour objets:

- la prestation de services à des bureaux, des entreprises, des sociétés commerciales, des organisations de restauration et de services, des cliniques, des institutions de soins et autres;
- la vente de matériel complémentaire au service;
- le conseil et l'exécution de travaux d'automatisation, d'organisation, de sélection de personnel, de marketing et de promotion de vente;
- la fourniture de services informatiques et la consultance informatique,
- l'apport d'une aide en général dans les domaines administratifs, commerciaux et techniques ainsi que l'entreprise de projets dans les domaines administratifs, commerciaux et techniques.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

(c) Liens entre les Sociétés

A la date des présentes, la Société Absorbante et la Société Absorbée sont des filiales entièrement détenues par Manpower Belgium SA/NV, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à 523, avenue Louise, B-1050 Ixelles/Bruxelles., immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0412.695.309.

(d) La Société Absorbante après la fusion

Après la fusion, la Société Absorbante changera de dénomination sociale et sera dénommée "ManpowerGroup Luxembourg".

La Société Absorbante après la fusion aura un nouvel objet social tel que défini par un nouvel article 4 ci-après reproduit:

"La Société a pour objets:

- l'activité de recrutement et de sélection;
- la prestation de services à des bureaux, des entreprises, des sociétés commerciales, des organisations de restauration et de services, des cliniques, des institutions de soins et autres;
- la vente de matériel complémentaire au service;
- le conseil et l'exécution de travaux d'automatisation, d'organisation, de sélection de personnel, de marketing et de promotion de vente;
- la fourniture de services informatiques et la consultance informatique;
- l'apport d'une aide en général dans les domaines administratifs, commerciaux et techniques ainsi que l'entreprise de projets dans les domaines administratifs, commerciaux et techniques.

L'objet social de la Société est également l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la fourniture de prestations de services et de conseils en matière de recrutement, de gestion des ressources humaines, de recherche et de recommandation de cadres et de spécialistes, d'analyse de personnalité et de potentiel, des services d'outplacement, d'outsourcing, de contracting et de consulting ainsi que de toute autre opération relative à la gestion des ressources humaines.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, - financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement ainsi que garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société."

### 1.3 Motifs et buts de la fusion

Le but de la Fusion est la réorganisation et la simplification de la structure du groupe Manpower au Luxembourg (auquel appartiennent la Société Absorbante et la Société Absorbée).

### 1.4 Date d'effet de la fusion: article 261 (2) (e) de la Loi

Sur le plan comptable, la Fusion sera réputée réalisée à compter du 1er décembre 2012. Par conséquent, à partir de cette date, toutes les opérations accomplies par la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies par la Société Absorbante.

### 1.5 Modalités d'évaluation utilisées

S'agissant d'une fusion intragroupe, la Société Absorbée et la Société Absorbante seront évaluées à la méthode de valorisation "Discounted Cashflow" au 31 août 2012.

## 2. Fusion.

### 2.1 Evaluation de l'apport

A des fins comptables et juridiques, l'actif et le passif apportés par la Société Absorbée sont évalués à leur valeur "Discounted Cashflow".

La valorisation de la société Absorbée est estimée à EUR 656,092.00.

### 2.2 Déclarations concernant la Société Absorbée et son apport

La Société Absorbée déclare les points suivants:

#### (a) Concernant la Société Absorbée

(i) La Société Absorbée n'est et n'a jamais été déclarée insolvable, en liquidation, en procédure de règlement amiable ou de concordat, et n'a pas fait l'objet d'une procédure de redressement par décision de justice, ni déclarée en liquidation, et n'a jamais été en situation de cessation de paiements;

(ii) Elle n'a pas fait l'objet de mesures portant atteinte à sa capacité juridique ou à la libre cessibilité de ses biens, ses biens n'étant pas menacés de confiscation ou d'arrêté d'expropriation; et

(iii) Le paiement des impôts, des cotisations sociales ou les paiements fiscaux spéciaux sont à jour, de même que toutes autres obligations fiscales ou de sécurité sociale.

(b) Concernant l'apport

(i) L'activité, de même que les équipements et les biens meubles utilisés pour les besoins de l'activité de la société, y compris l'apport, ne sont pas grevés d'un droit de rétention du vendeur, de gage ou d'aucune autre garantie; et

(ii) Aucun contrat de location-vente n'a été conclu sur des biens meubles ou immobiliers.

2.3 Jouissance et utilisation de l'apport

(a) Jouissance

La Société Absorbante deviendra le détenteur et prendra possession des biens et des droits qui lui sont cédés à compter de la date d'effet du présent projet, après approbation par les assemblées générales extraordinaires des Sociétés, tel qu'indiqué dans la clause 6 ci-dessous.

Conformément aux dispositions de l'article 274 (1) de la Loi, la Société Absorbante convient par les présentes d'accepter, le jour de la mise à disposition desdits biens et droits, l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée, dans son état actuel.

Jusqu'à la date effective de la Fusion, la Société Absorbée accepte de gérer ses actifs selon les mêmes principes, règles et dans les mêmes conditions que précédemment, sans contracter d'engagement matériel supplémentaire ni d'engagements susceptibles de nuire à la propriété ou à la cessibilité des éléments d'actifs, sans accord préalable de la Société Absorbante.

(b) Conditions générales

L'apport effectué par la Société Absorbée en vue de la Fusion a été convenu et accepté sous réserve des conditions générales suivantes:

(i) La Société Absorbante prendra les biens et droits transmis dans leur consistance et leur état lors de la réalisation de la fusion sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Absorbée et plus particulièrement pour erreur dans les désignations ou les contenances des biens meubles.

(ii) La Société Absorbante se substituera purement et simplement à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations, sauf en ce qui concerne l'octroi de garanties autres que celles détenues pour son propre profit.

(iii) La Société Absorbante supportera tous impôts, contributions ainsi que toutes les charges quelconques qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation, de sorte que la Société Absorbée ne sera aucunement inquiétée concernant ces charges.

(iv) La Société Absorbante se substituera à la Société Absorbée concernant le bénéfice de tous droits ainsi que les obligations contractées par la Société Absorbée en vertu de tous contrats, traités, conventions et transactions envers les administrations et les tiers, ainsi que le bénéfice et les obligations contractés en vertu d'autorisations ou de permissions administratives dont la Société Absorbée a pu faire l'objet.

Plus particulièrement, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail existants au jour de la réalisation de la fusion. Tous avantages acquis ou devant être acquis, de quelque nature que ce soit, et plus particulièrement les avantages liés à l'ancienneté seront conservés par les employés.

(v) A la réalisation de la Fusion, la Société Absorbante disposera de tous pouvoirs à la place de la Société Absorbée, afin d'initier des procédures judiciaires et d'arbitrage, et d'approuver, recevoir et payer tous montants relatifs à de telles procédures.

(vi) La Société Absorbante assumera le règlement des dettes de la Société Absorbée, conformément aux conditions générales stipulant leur modalité de remboursement, ainsi qu'au paiement de tous intérêts et plus généralement au respect des conditions de tout emprunt ou lettre de crédit pouvant exister.

En cas de différence favorable ou défavorable, entre les passifs susmentionnés et les montants réclamés par les tiers, la Société Absorbante sera contrainte de régler tous passifs en excès, sans aucune possibilité de recours. Il en est de même en cas de différence défavorable au niveau des provisions indiquées au passif.

(vii) La Société Absorbante se conformera à tous décrets, lois et ordonnances, règlements et usages applicables aux activités apportées.

(viii) La Société Absorbée doit, dès la première requête de la Société Absorbante, lui apporter son assistance en vue de l'établissement de tous actes complémentaires, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs concernant le présent projet ou lui fournir tous justificatifs et toutes signatures nécessaires afin d'assurer la cession des biens et droits devant être apportés.

(c) Formalités

La Société Absorbante effectuera toutes formalités nécessaires afin de rendre la cession des divers éléments d'actifs opposable aux tiers.

2.4 Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard (art. 261 (2) f) de la Loi):

Toutes les parts sociales formant le capital de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celle-ci. Il n'y a pas lieu de créer dans la Société Absorbante des actions conférant des droits spéciaux.

2.5 Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des sociétés qui fusionnent (art. 261 (2) g) de la Loi):

Conformément à l'article 266 (5) de la Loi, aucun rapport n'est établi par un expert.

Aucun avantage particulier n'est accordé aux administrateurs de la Société Absorbante, ni aux gérants de la Société Absorbée.

Aucun avantage particulier n'est attribué au commissaire aux comptes de la Société Absorbante. La Société Absorbée n'a pas nommé de commissaire ou de réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes sociaux de la Société Absorbée.

### **3. Montant de l'apport.**

#### **3.1 Rapport d'échange**

Conformément à la méthode d'évaluation stipulée à la clause 1.5:

(a) Evaluation de la Société Absorbée

(i) La valeur de la Société Absorbée est établie à EUR 656.092,00.

(ii) Le capital social de la Société Absorbée est composé de 100 (cent) parts sociales.

(iii) Par conséquent, la valeur nette d'une part sociale est de EUR 6.560,92.

(b) Evaluation de la Société Absorbante

(i) La valeur de la Société Absorbante est établie à EUR 43.835,00.

(ii) Le capital social de la Société Absorbante est composé de 310 (trois cent dix) actions.

(iii) Par conséquent, la valeur nette d'une part sociale est de EUR 141,40.

(c) Rapport d'échange

Le rapport d'échange est estimé à 1 action de la Société Absorbante pour 0,0215524971 parts sociales de la Société Absorbée.

Une soulte en espèces d'un montant de 117,87 euros doit être versée aux associés de la Société Absorbée en vertu de la Fusion.

#### **3.2 Augmentation de capital**

(a) L'apport de l'actif et du passif de la Société Absorbée a été convenu sous réserve de l'émission de 4.639 nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune en faveur des associés de la Société Absorbée, dans le cadre d'une augmentation de capital social.

Par conséquent, la Société Absorbante augmentera son capital social d'un montant de EUR 463.900,00, afin de porter son capital de EUR 31.000,00 à un montant de EUR 494.900,00. Le capital social de EUR 494.900,00 sera alors divisé en 4.949 actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 100.

(b) Selon l'article 261 (2) d) de la Loi: les 4.639 nouvelles actions seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société Absorbante, seront acquises à la date de réalisation et seront intégralement assimilées aux autres actions. Par conséquent, à compter de la date de réalisation, les nouvelles actions doivent permettre à leur détenteur de bénéficier du paiement des dividendes et de la distribution de la réserve selon les mêmes conditions que les anciennes actions.

(c) Remise des actions à l'associé unique de la Société Absorbée (art. 261 (2) c) de la Loi)

Les nouvelles actions créées par la Société Absorbante seront attribuées à l'associé unique de la Société Absorbée à compter de la réalisation de la Fusion.

L'inscription des nouvelles actions au registre des actions de la Société Absorbante aura lieu dans les quinze jours suivants la date de fin de la Fusion.

#### **3.3 Droits et engagements hors bilan**

La Société Absorbante devra se substituer à la Société Absorbée dans tous ses droits et engagements hors bilan.

### **4. Formalités préalables à la fusion.**

#### **4.1 Rapport relatif à la fusion**

L'associé unique de la Société Absorbée et l'actionnaire unique de la Société Absorbante ont décidé, le 5 novembre 2012, de renoncer à ce que soit établi le rapport écrit détaillé à l'intention des associés et actionnaires expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le présent projet et en particulier le rapport d'échange des parts sociales, tel que prévu par l'article 265 de la Loi.

#### **4.2 Experts indépendants**

L'associé unique de la Société Absorbée et l'actionnaire unique de la Société Absorbante ont décidé, le 5 novembre 2012, de renoncer à l'examen du présent projet par des experts indépendants ainsi qu'aux rapports d'experts indépendants, tel que prévu par l'article 266 de la Loi.

#### 4.3 Documents mis à la disposition des associés/actionnaires

La Société Absorbée et la Société Absorbante devront mettre à disposition des associés/actionnaires, dès que possible à compter de la signature du présent projet, et au moins un mois avant la date de la réunion des assemblées générales des associés/actionnaires appelées à se prononcer sur le projet, à leur siège social respectif, conformément à l'article 267 de la Loi:

(i) le projet de fusion;

(ii) les comptes annuels pour les exercices sociaux ayant pris fin le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 de la Société Absorbée et les comptes annuels pour les exercices sociaux ayant pris fin le 31 décembre 2011 de la Société Absorbante; et

(iii) les comptes intermédiaires au 31 août 2012 de la Société Absorbée et les comptes intermédiaires au 31 août 2012 de la Société Absorbante.

#### 4.4 Publication du projet de fusion

Le présent projet de fusion doit être publié, pour chacune des Sociétés, au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), au moins un mois avant la date de la réunion des assemblées générales des associés/actionnaires des Sociétés devant approuver le présent projet de fusion.

#### 4.5 Rapport d'évaluation

La Société Absorbante doit nommer, dès que possible à compter de la signature du présent projet de fusion, un réviseur d'entreprises agréé chargé de préparer le rapport d'évaluation prévu à l'article 26-1 (2) de la Loi.

**5. Dissolution de la société absorbée.** La Société Absorbée sera dissoute automatiquement à la date de réalisation de la Fusion.

La dissolution de la Société Absorbée ne requerra pas de liquidation.

**6. Réalisation de la fusion.** La Fusion sera réalisée au moment où sont intervenues les décisions concordantes des assemblées générales des associés/actionnaires des Sociétés pour approuver le présent projet de fusion ainsi que toutes les actions requises en vertu du présent projet de fusion.

Dans l'éventualité où le présent projet ne serait pas approuvé avant le 1er mars 2013, le présent projet sera considéré comme nul et non avvenu, sans indemnité de part ni d'autre.

#### 7. Divers.

##### 7.1 Enregistrement

Le présent projet a été fait en 2 (deux) exemplaires.

Chacune des Sociétés en déposera un original auprès des autorités compétentes, afin qu'il soit enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés. Le présent projet sera publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C au minimum un mois avant les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée devant approuver le présent projet en vertu des articles 262 et 9 de la Loi.

##### 7.2 Remise des titres de propriété

A la conclusion du présent projet, tous les titres de propriété, contrats, documents et autres, relatifs aux biens et droits cédés seront remis à la Société Absorbante.

##### 7.3 Pouvoirs - frais - élection de domicile

(a) Tous pouvoirs sont octroyés à chaque avocat ou avocat à la Cour de Allen & Overy Luxembourg pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera.

(b) Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge de la Société Absorbante.

##### 7.4 Langue

Ce projet de fusion est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, la traduction française étant requise aux fins du droit luxembourgeois. La version française du projet de fusion prévaudra aux fins du droit luxembourgeois.

##### 7.5 Droit applicable et juridiction

Le projet de fusion est soumis au droit luxembourgeois. Tous différends découlant du projet de fusion seront exclusivement soumis aux tribunaux compétents de la ville de Luxembourg.

En 2 (deux) originaux,

Fait le 6 novembre 2012, à Luxembourg.

Référence de publication: 2012146423/637.

(120192991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---



### **Uninstitutional Euro Corporate Bonds 2019, Fonds Commun de Placement.**

Das koordinierte Verwaltungsreglement, welches am 13. September 2012 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. September 2012.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012121490/10.

(120164135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

### **Uninstitutional Euro Corporate Bonds 2019, Fonds Commun de Placement.**

Das koordinierte Sonderreglement, welches am 13. September 2012 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. September 2012.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012121491/10.

(120164136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

### **VR Nürnberg (IPC), Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de VR Nürnberg (IPC) modifié au 29. octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, octobre 2012.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012141638/11.

(120187215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

### **Force 8, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.837.

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "FORCE 8", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114837, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1065 du 1<sup>er</sup> juin 2006, (la "Société").

L'Assemblée est présidée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe COUIC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anass BEZZARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Prise d'acte du projet de fusion transfrontalière entre la Société et «°CASSADOTTE S.A.S.», une société par actions simplifiées constituée et existant selon les lois de France, ayant son siège social au Moulin De La Cassadotte, F-33380 Biganos, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bordeaux, sous le numéro 489.396.457, constitué suivant acte sous seing-privé, le 21 mars 2006, publié au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, numéro

5164 du 13 avril 2006, adopté par le conseil d'administration de la Société le 29 juin 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1789 du 17 juillet 2012 et son dépôt auprès du Registre de Commerce français de Bordeaux numéro 12177 le 23 juillet 2012 a été publié dans un journal d'annonce légale le 27 juillet 2012 et dans le journal officiel français «BODACC» numéro 20120147 du 1<sup>er</sup> août 2012 («le Projet de Fusion»).

2. Prise d'acte du fait que les documents listés à l'article 267 (1) inclus, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi») ont été déposés au siège social de la Société et mis à la disposition des Actionnaires pour inspection au moins un mois avant la date de la présente assemblée;

3. Renonciation au rapport justificatif de l'administrateur unique prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Prise d'acte du fait que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la société «°CASSADOTTE S.A.S.», seront traitées comme si elles l'avaient été pour le compte de la Société à partir du 31 janvier 2012 et (ii) que la Fusion (telle que définie ci-après) ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication de la présente assemblée dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi;

5. Prise de connaissance du certificat de conformité émanant du greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, attestant que «°CASSADOTTE S.A.S.» a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit français pour la Fusion.

6. Approbation de la fusion transfrontalière simplifiée entre de la Société et de «°CASSADOTTE S.A.S.» («la Fusion»), par laquelle «°CASSADOTTE S.A.S.» transfère à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée prend connaissance du projet de fusion adopté le 29 juin 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1789 du 17 juillet 2012 et publié dans un journal d'annonce légale le 27 juillet 2012 et dans le journal officiel français «BODACC» numéro 20120147 du 1<sup>er</sup> août 2012 (le «Projet de Fusion») et prévoyant l'absorption par la Société de CASSADOTTE S.A.S., une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de France, ayant son siège social au Moulin De La Cassadotte, F-33380 Biganos, France (la «Société Absorbée»).

L'Assemblée a noté que s'agissant d'une fusion transfrontalière simplifiée, l'Actionnaire unique de la Société et l'associé unique de «°CASSADOTTE S.A.S.» ont établi et décidé que la Fusion serait faite sans qu'il soit besoin que le Projet de Fusion soit examiné par un expert indépendant et sans un rapport écrit rédigé par un expert indépendant.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte que tous les documents listés à l'article 267 (1) de la Loi ont été déposés au siège social de la Société et mis à la disposition de l'Actionnaire unique pour inspection au moins un mois avant la date de la présente assemblée.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte que l'actionnaire unique a renoncé en vertu de l'article 265(3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, au rapport de fusion de l'administrateur unique.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte du fait (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de «°CASSADOTTE S.A.S.» seront traitées comme si elles l'avaient été pour le compte de la Société à partir du 31 juillet 2012 et (ii) que la Fusion ne sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la présente assemblée conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du certificat de conformité émanant du greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux attestant que «°CASSADOTTE S.A.S.» a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit français pour la Fusion. Une copie de ce dernier étant annexée aux présentes.

132935

*Sixième résolution*

L'Assemblée approuve la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1789 du 17 juillet 2012.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. HACKEL, C. COUIC, A. BEZZARI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. LAC/2012/48466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137927/102.

(120181228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**Deka-Institutionell LiquiditätGarant, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Deka-Institutionell LiquiditätGarant modifié au 31.10.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2012144197/11.

(120189620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

---

**Isam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 172.466.

**STATUTES**

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE THIRTY-FIRST DAY OF OCTOBER.

Before Us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

1) RVC INFRASTRUCTURAL INVESTMENTS LTD, with registered office in 123022 Moscow (Russia), at Krasnaya Presnya Street 24,

duly represented by Mr. Angelo Lazzari, professionally residing at 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered on 10 September 2012,

2) ARC ADVISORY COMPANY S.A., with registered office in at 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, duly represented by Mr Angelo Lazzari, professionally residing at 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered on 26 October 2012.

Such proxies, after having signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) of Luxembourg law governed by the relevant law and the present articles of association and assign the assets referred to in article 5 to the

execution of the activity as described in more details in article 3 of the articles of association of the hereafter described company:

**Art. 1.** The company has as denomination ISAM S.à r.l.

**Art. 2.** The registered office is set at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 3.** The purpose of the Corporation shall be to hold shares and interests in a Luxembourg “société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé” incorporated under the form of a “société en commandite par actions” named “ISAM FUND SICAV SIF” and to act as manager (associé commandité) of this company.

The Corporation may carry out any commercial or financial activity which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5.** The corporate capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) divided into 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros), each fully paid-up.

**Art. 6.** The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.

**Art. 7.** In case the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

**Art. 8.** The company is managed by one or more manager(s) (gérants), shareholders or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the shareholders meeting which may at any time remove them ad nutum.

The shareholders meeting will appoint the manager(s) resolving at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the shareholders meetings. Such majority shall not apply to adopt a resolution modifying the articles of association or terminating or winding-up the company.

Resolution to terminate and/or wind up the company shall be adopted by the shareholders meeting with the majority provided for under article 12, 2<sup>nd</sup> paragraph below (i.e. three quarters of the corporate capital).

The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate in writing its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, with prior written consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine.

The company shall be bound by the joint signature of two managers or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 9.** The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

**Art. 10.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 11.** The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

**Art. 12.** The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

*Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2012.

*Subscription payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EURO
1) RVC INFRASTRUCTURAL INVESTMENTS LTD . . . . .	500	50,000.-
2) ARC ADVISORY COMPANY S.A. . . . .	500	50,000.-
TOTAL: . . . . .	1,000	100,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary as was certified by the notary executing this deed.

*Verification*

The undersigned notary states that the conditions provided for in the article 183 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, have been observed.

*Evaluation/Costs*

The total amount of costs, expenses, remuneration's charges under whatever form charged to the company or to be paid by the company that are in connection with its formation amount to approximately to EUR 1,300.-.

*Extraordinary meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The company is managed by five Managers.
2. Are nominated Managers of the company for a term to expire at the close of the annual general meeting in 2013 which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2012:
  - Mr. Ferdinando Pelazzo, manager, born in Torino, Italy, on 31 July 1958, residing professionally in Russia, Nikolskaya str. 10, Moskow, 109012;
  - Mr. Angelo Lazzari, manager, born in Sarnico (Bergamo), Italy, on 30 August 1968, residing professionally in Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;
  - Mr. Riccardo Aimerito, manager, born in Milano, Italy, on 29 December 1969, residing professionally in Italy, via Andrea Ponti, 15, 20143 Milano;
  - Mr. Mikhail Ivenko, manager, born in Moskow, USSR, on 3 August 1970, residing professionally in Russia Krasnaya Presnya str. 24, Moskow, 123022;
  - Mr. Aleksey Medvedev, manager, born in Uzbekistan, USSR on 7 February 1977, residing professionally in Russia Krasnaya Presnya str. 24, Moskow, 123022.
3. The company's registered office is in L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by the French version. In case of divergences between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TRENTE ET UN OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1) RVC INFRASTRUCTURAL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à 123022 Moscow (Russie), Krasnaya Pre-snya Street 24,

ici représentée par Monsieur Angelo Lazzari, demeurant professionnellement à 111, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2012,

2) ARC ADVISORY COMPANY S.A., ayant son siège social à 111, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Angelo Lazzari, demeurant professionnellement à 111, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2012.

Lequelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesdites parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination ISAM S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut créer des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du conseil de gérance.

**Art. 3.** La société aura comme objet la détention d'actions et d'intérêts dans une société luxembourgeoise sous forme d'une société en commandite par actions sous le régime d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé à savoir «ISAM FUND SICAV SIF» et elle pourra agir en qualité d'associé commandité de cette société.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros), divisé en 1.000 (mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros), chacune entièrement libérée.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

**Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, qui sont nommés pour une période limitée ou illimitée par l'assemblée des associés, qui peut à tout moment les révoquer sans motif.

L'assemblée des associés nommera le ou les gérant(s) à la majorité simple comme stipulé à l'article 12 des présents statuts relatifs aux décisions de l'assemblée des associés ne délibérant pas en matière de modification des statuts.

La décision de mettre fin ou liquider la société doit être adoptée par l'assemblée des associés à la majorité prévue à l'article 12, paragraphe 2 ci-dessous (soit les trois quarts du capital social).

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et disposition de la part de la société dans son intérêt.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes associées ou non avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, ou à n'importe quel comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être des associés) délibérant sous de tels termes et avec de tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature simple ou conjointe de n'importe quelle personne ou personnes à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés.

La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.



Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

**Art. 12.** Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit libéré en EURO
1) RVC INFRASTRUCTURAL INVESTMENTS LTD . . . . .	500	50.000,-
2) ARC ADVISORY COMPANY S.A. . . . .	500	50.000,-
TOTAL: . . . . .	1.000	100.000,-

Les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été accomplies.

#### *Evaluation/Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- La société est gérée par 5 (cinq) gérants.
- Sont nommés gérants de la société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 2013 délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:
  - Monsieur Ferdinando Pelazzo, administrateur, né à Torino, Italie, le 31 juillet 1958, demeurant professionnellement en Russie, Nikolskaya str. 10, Moskow, 109012;
  - Monsieur Angelo Lazzari, administrateur, né à Sarnico (Bergamo), Italie, le 30 août 1968, demeurant professionnellement à Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
  - Monsieur Riccardo Aimerito, administrateur, né à Milan, Italie, le 29 décembre 1969, demeurant professionnellement en Italie, Via Andrea Ponti, 15, 20143 Milan;
  - Monsieur Mikhail Ivenko, administrateur, né à Moskow, USSR, le 3 août 1970, demeurant professionnellement en Russie Krasnaya Presnya str. 24, Moskow, 123022;
  - Monsieur Aleksey Medvedev, administrateur, né en Ouzbékistan, USSR, le 7 février 1977, demeurant professionnellement en Russie Krasnaya Presnya str. 24, Moskow, 123022.
- La société a son siège social à 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte de société en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LAZZARI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 novembre 2012. Relation: RED/2012/1453. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012144511/246.

(120189944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

### **Deka-Europa Aktien Spezial, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Deka-Europa Aktien Spezial modifié au 2.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2012144198/11.

(120189622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

---

### **Strategie-Aktiv-Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Strategie-Aktiv-Fonds, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 06. November 2012.

Für den Strategie-Aktiv-Fonds

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2012144760/12.

(120190368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

### **PM Strategie Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds PM Strategie Fonds, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 06. November 2012.

Für den PM Strategie Fonds

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2012144761/12.

(120190376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.652.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of October.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ignis Credit Opportunities Holdings Limited, a company limited by shares organised under the laws of the Island of Guernsey, Channel Islands, with company number 48883 and with registered office at Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, GY1 4HQ Guernsey (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 19 October 2012, which, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

The Shareholder is the sole shareholder of Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand Euros (EUR 50,000), incorporated on 14 May 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1434 of 11 June 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 138.652. The articles of incorporation of the Company were amended several times and the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2626 of 28 October 2011 (the "Company").

The appearing party, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the corporate denomination of the Company from "Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l." to "Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l.".

2. To amend article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First Resolution*

The Shareholder resolved to change the corporate denomination of the Company from "Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l." to "Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l.".

*Second Resolution*

The Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company, which should forthwith read as follows:

" **1. Form, Name.** There exists a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l."

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred Euros (EUR 900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ignis Credit Opportunities Holdings Limited, une company limited by shares constituée sous le droit de Guernsey, Channel Islands, avec numéro de registre 48883 et ayant son siège social à Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, GY1 4HQ Guernsey («L'Associé»),

représentée par Maître Pierre-Alexandre Lechantre, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 19 octobre 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé est le seul et unique associé de la société Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000), constituée le 14 mai 2008 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1434 du 11 juin 2008 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138.652. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et ce pour la dernière fois le 12 août 2011 par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 28 octobre 2011, numéro 2626 (ci-après, la «Société»).

La partie comparante, reconnaissent avoir été entièrement informée des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l.» en «Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l.».

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter la résolution à adopter sous le point 1 de l'ordre du jour.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l.» en «Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l.».

*Deuxième Résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **1. Forme, Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.-A. LECHANTRE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49900. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145705/101.

(120191613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

---

**CA Animation, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 113.856.

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CA Animation, une société anonyme, ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.856, constituée suivant acte sous seing privé en date du 30 décembre 2002 sous forme d'une société civile française et dont la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois a été adoptée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 avril 2006, numéro 834. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 janvier 2009, numéro 99 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre MARGUET, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Steinsel, qui désigna comme secrétaire Madame Claudine DENIS-KAMINSKI, comptable, avec adresse professionnelle à Steinsel.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 436.000 (quatre-cent trente-six mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 23.396.000 (vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille euros) à un montant de EUR 23.832.000 (vingt-trois millions huit cent trente-deux mille euros), par l'émission de 436 (quatre cent trente-six) nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;

2. Souscription et paiement;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Divers.

II. Que le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence, cette feuille de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment auprès des autorités compétentes.

III. Que l'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés de l'ordre du jour et qu'ils en avaient pris connaissance préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 436.000 (quatre cent trente-six mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 23.396.000 (vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille euros) à un montant de EUR 23.832.000 (vingt-trois millions huit cent trente-deux mille euros), par l'émission de 436 (quatre cent trente-six) nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

*Souscription - Paiement*

Comparet alors Monsieur Alexandre MARGUET, pré-qualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandaté, de:

- M. Christophe RENAUDAT, né le 1<sup>er</sup> mars 1959 à Villuis, (France), résidant au 49, rue Vineuse, 75116, Paris, (France), en vertu d'une procuration sous seing privé, étant entendu que le détenteur de la procuration ne sera pas considéré comme actionnaire;

- M. Antoine d'ESPOUS, né le 7 septembre 1947 à Villeperdue, (France), résidant au 22, rue de Béarn, 92110, Saint-Cloud, (France), en vertu d'une procuration sous seing privé, étant entendu que le détenteur de la procuration ne sera pas considéré comme actionnaire.

Les procurations mentionnées ci-dessus, après avoir été signées «ne varietur» par le détenteur des procurations, par les membres du bureau et par le notaire resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Intervient ensuite le comparant, agissant en vertu des procurations mentionnées ci-dessus, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs, pré-nommés, aux 436 (quatre cent trente-six) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, représentant un montant total de EUR 1.192.159,16 (un million cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante-neuf euros et seize centimes) comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription (euro)
M. Christophe Renaudat .....	218 actions	596.079,58
M. Antoine D'Espous .....	218 actions	596.079,58
Total: .....	436 actions	1.192.159,16

Le montant de EUR 1.192.159,16 (un million cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante-neuf euros et seize centimes) a été entièrement libéré par un apport en nature consistant en 20.908 (vingt mille neuf cent huit) actions de la société CA Traiteur et Salaisons, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 49, avenue d'Iéna, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 422619023.

Le montant de l'apport en nature de EUR 1.192.159,16 (un million cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante-neuf euros et seize centimes) est réparti comme suit:

- EUR 436.000 (quatre cent trente-six mille euros) ont été affectés au capital social; et
- EUR 756.159,16 (sept cent cinquante-six mille cent cinquante-neuf euros et seize centimes) ont été affectés à la prime d'émission.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprises agréé sur l'apport en nature tel que décrit ci-dessus a été établi le 30 octobre 2012 par la société à responsabilité limitée Atwell, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.787, réviseur d'entreprises agréé, sous la signature de Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises, qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de 20.908 actions de la société CA TRAITEUR ET SALAISONS ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 436 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission de EUR 756.159,16.»

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale décide qu'à la suite de ce qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 23.832.000 (vingt-trois millions huit cent trente-deux mille euros), représenté par 23.832 (vingt-trois mille huit cent trente-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ 2.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Claudine DENIS-KAMINSKI, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2012. Relation GRE/2012/4143. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146849/103.

(120193471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.



**KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

Le présent avis est publié conformément à l'article 10(2) de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (ci-après la "Loi").

Conformément à l'article 10 (1) de la Loi, KBL European Private Bankers S.A a reçu une notification de Precision Capital S.A contenant les informations suivantes :

Formulaire pour la notification visée aux articles 3(1) et 10(1) de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (ci-après, la "Loi Retrait Rachat")

1. Identité de l'émetteur ou de l'émetteur sous-jacent de titres existants assortis de droits de vote: KBL European Private Bankers S.A, ayant son siège social à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 6395 ("KBL epb")
2. Identité de l'actionnaire majoritaire:  
Précision Capital S.A, ayant son siège social à 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 121640
3. Identité des personnes agissant de concert avec l'actionnaire majoritaire:
4. Motif de la notification (cocher la ou les cases appropriées):  
 le déclarant est un actionnaire majoritaire au 1<sup>er</sup> octobre 2012 (date d'entrée en vigueur de la Loi Retrait Rachat);  
 le déclarant devient un actionnaire majoritaire à la suite d'une opération;  
 le déclarant est un actionnaire majoritaire qui descend en dessous d'un des seuils indiqués à l'article 1(1) de la Loi Retrait Rachat;  
 le déclarant est un actionnaire majoritaire qui procède à une acquisition supplémentaire de titres de la société concernée.
5. Date et description de l'opération qui a déclenché l'obligation de notification:  
Précision Capital SA est devenue actionnaire majoritaire de KBL epb au 31 juillet 2012 suite au rachat par Precision Capital S.A. des 20.125.270 actions détenues par KBC Group N.V, conformément au Sale and Purchase Agreement entre KBC Group N.V et Precision Capital S.A. du 9 Octobre 2011.
6. Modalités de détention des titres : détention directe d'actions nominatives
7. Détails de la notification:

**A. Capital assorti du droit de vote**

Indication du montant total du capital de la société pris comme base de calcul: 169.076.392,32 €

Titres (identifiés par leur code ISIN, le registre nominatif ou d'autres critères d'identification)	Situation antérieure à l'opération qui a déclenché l'obligation de notification Montant du capital assorti de droits de vote (direct et indirect)	Situation postérieure à l'opération qui a déclenché l'obligation de notification		Pourcentage du capital assorti de droits de vote	
		Montant du capital assorti de droits de vote direct	Montant du capital assorti de droits de vote indirect	directs	indirects
LU0092281103	0	168.971.173,14 €		99,94 %	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>168.971.173,14 €</b>		<b>99,94 %</b>	

**B. Droits de vote**

Indication du montant total des droits de vote de la société pris comme base de calcul: 18.186.877

Titres (identifiés par leur code ISIN, le registre nominatif ou d'autres critères d'identification)	Situation antérieure à la transaction ayant entraîné l'obligation de notification Nombre de droits de vote	Situation postérieure à la transaction ayant entraîné l'obligation de notification		Pourcentage de droits de vote	
		Nombre de droits de vote directs	Nombre de droits de vote indirects	directs	indirects
LU0092281103	0	18.175.559		99,94 %	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>18.175.559</b>		<b>99,94 %</b>	

8. Informations supplémentaires (le cas échéant):

Le capital de KBL epb s'élève à € 187.200.817,43 représenté par 18.186.877 actions ordinaires et 1.949.711 actions privilégiées sans droit de vote.

Depuis le 31 juillet 2012 (date du closing), Precision Capital détient également 1.942.623 actions privilégiées (soit 99,64 % du total des actions privilégiées), conformément au Sale and Purchase Agreement entre KBC Group N.V et Precision Capital du 9 Octobre 2011.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Precision Capital

Représenté par George Nasra, CEO

Référence de publication: 2012147458/755/64.

---

**First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.197.175,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

---

Il est porté à la connaissance des tiers que le mandat d'Administrateur B de Monsieur Asim ZAFAR a expiré le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 octobre 2012.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2012136516/14.

(120180692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**CLdN Immo S.A., Société Anonyme Soparfi.**

**Capital social: EUR 33.267.311,02.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 58.009.

---

**Librefort A.G., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 185.920,14.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 65.468.

---

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

1. Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme «CLdN Immo S.A.», ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 58009, constituée par acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg le 27 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 253 du 26 mai 1997.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 3084 du 15 décembre 2011.

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 7 novembre 2012.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2. Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme «LIBREFORT A.G.», ayant son siège social à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 65468, constituée par acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 720 du 5 octobre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 450 du 21 mars 2002.

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 7 novembre 2012.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

1) La société anonyme «CLdN Immo S.A.» détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société «LIBREFORT A.G.», et s'élevant à 185.920,14.- Eur (cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros et quatorze cents), divisé en mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de 185,92.- Eur (cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-douze cents) chacune, entièrement libérées.

2) La société «CLdN Immo S.A.» (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par les textes subséquents, avec la société «LIBREFORT A.G.» (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3) La société «LIBREFORT A.G.» (encore appelée la société absorbée) ne possède pas d'immeuble.

4) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 19 octobre 2012.

5) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

6) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

7) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267(1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande.

8) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

9) A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 6) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

10) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

11) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société absorbée.

12) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

#### Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il viendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

#### Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

#### Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dûs par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

#### Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

#### Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BRACKE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09/11/2012. Relation: EAC/2012/14778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09 novembre 2012.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2012147474/96.

(120193992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

### **N. Kimmel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7636 Ernzen, 77, Montée d'Ernzen.

R.C.S. Luxembourg B 156.227.

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Norbert KIMMEL, maître installateur, né le 2 décembre 1944 à Luxembourg, demeurant à L-7636 Ernzen, 77, Montée d'Ernzen;
2. Monsieur Patrick DEFAYS, installateur, né le 3 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9670 Merkholtz, 2, Duerfstrooss;
3. Monsieur Jean-Marie DEFAYS, aide installateur, né le 25 août 1977 à Luxembourg, demeurant à L-9647 Sonlez, 30, Um Kanal;
4. Monsieur Thomas SCHNITZLER, installateur, né le 26 septembre 1970 à Hermeskeil (Allemagne), demeurant à D-54317 Farschweiler, 21 Zum Höchst.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1. et 2. sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "N. Kimmel S.à.r.l.", avec siège social à L-7636 Ernzen, 77, Montée d'Ernzen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 156.227, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 13 octobre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2553 du 24 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 14 avril 2011, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1661 du 23 juillet 2011 (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant aux comparants comme suit:

- Monsieur Norbert KIMMEL, pré-qualifié: cinquante et une parts sociales . . . . .	51
- Monsieur Patrick DEFAYS, pré-qualifié: quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total des parts: cent parts sociales . . . . .	100

#### *Cessions de parts sociales*

III.- Il résulte d'une première cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 30 août 2012, que Monsieur Thomas SCHNITZLER, préqualifié, a cédé et transporté, avec effet au 30 août 2012, toutes ses seize (16) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «N. Kimmel S.à.r.l.», à Monsieur Patrick DEFAYS, pré-qualifié, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties qui est payable conformément aux délais et modalités de paiement arrêtées entre parties.

Il résulte d'une seconde cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 30 août 2012, que Monsieur Jean-Marie DEFAYS, pré-qualifié, a cédé et transporté, avec effet au 30 août 2012, toutes ses seize (16) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «N. Kimmel S.à.r.l.», à Monsieur Patrick DEFAYS, pré-qualifié, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties qui est payable conformément aux délais et modalités de paiement arrêtées entre parties.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que les cessions interviennent sans garantie d'actif et de passif.

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

IV.- Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur Norbert KIMMEL et Monsieur Patrick DEFAYS, prénommés, en leur qualité de gérant technique et gérant administratif de la société N. Kimmel S.à.r.l. déclarent accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

V.- En raison des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales de la société à responsabilité limitée N. Kimmel S.à.r.l. appartiennent dorénavant aux associés comme suit:

- Monsieur Norbert KIMMEL, pré-qualifié: cinquante et une parts sociales . . . . .	51
- Monsieur Patrick DEFAYS, pré-qualifié: quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total des parts: cent parts sociales . . . . .	100

*Assemblée générale extraordinaire*

VI. Les associés, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 6 des statuts de la Société et modification subséquente de l'article 6 des statuts;

2. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales au niveau de l'article 6 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et libérées ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. KIMMEL, P. DEFAYS, J.-M. DEFAYS, T. SCHNITZLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2012. Relation: DIE/2012/11649. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136715/85.

(120180309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**Alkab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alkab S.à r.l.*

Référence de publication: 2012136341/11.

(120180674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**Britannica Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.298.

L'associé, CVIC Lux Master a changé sa dénomination le 29 juin 2012 en CVI Lux Master S.à r.l.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée le 27 juillet 2012 que CVI GVF (Lux) Master S.à r.l. a transféré 1 part sociale de classe G de la société Britannica Recoveries S.à r.l. à CVIC Lux Master S.à r.l. avec siège social sis au 11-13, Boulevard de La Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164791.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136387/15.

(120180678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**Fidco International, Société Civile.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg E 508.

- Suite à des décisions des associés en date du 12 octobre 2012 et des cessions de parts à la même date, les articles suivants des statuts se trouvent modifiés comme suit:

**Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de toutes activités relevant de la profession d'expert comptable, fiscal, économique ou financier, à l'exclusion de toute activité commerciale.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros divisé en mille parts d'intérêts de deux euros et cinquante cents chacune, réparties comme suit:

Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig . . . . .	270 parts
Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant à Trèves . . . . .	210 parts
Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Bertrange . . . . .	210 parts
Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Fentange . . . . .	210 parts
Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant à Bettange/Mess . . . . .	100 parts
<b>TOTAL</b>	<b>1.000 parts</b>

- A été nommé à la même date avec effet immédiat, membre de l'organe de gestion, Monsieur Jean-Marie POOS, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012137211/28.

(120180756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société, 5, place de la Gare, le 16 octobre 2012 à 9h.00*

1. L'Assemblée Générale ratifie les décisions suivantes

- Election, avec effet immédiat, de Monsieur Thomas Eriksson (Högalidsvägen 40A, SE-117 30 Stockholm, Suède) comme Président et Administrateur de Banque Carnegie Luxembourg S.A.

- Election, avec effet immédiat, de Monsieur Kennet Bergh (Myrmarksavägen 91, SE-143 43 Huddinge, Suède) comme Administrateur de Banque Carnegie Luxembourg S.A.



2. A dater du 16 octobre 2012, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire à tenir le 15 mars 2013, le Conseil d'Administration de la Banque est donc composé comme suit:

- M. Thomas Eriksson, Président et Administrateur - Högalidsvägen 40A, SE-117 30 Stockholm, Sweden
- Mme Pia Marions, Administrateur - Igelkottsvägen 89, SE-167 57 Bromma, Suède
- M. Kennet Bergh, Administrateur - Myrmarksavägen 91, SE-143 43 Huddinge, Suède
- M. Frank Schon Reisböl, Administrateur-Délégué - 1 rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué -139 Um Trenker, L-6962 Senningen.

Les décisions ci-dessus sont approuvées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pour extrait conforme

M. Frank Reisbol / M. Bruno Frèrejean

*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2012136395/26.

(120180662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Intercap Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.044.

A l'associé unique de la société à responsabilité limitée Intercap Holding S.à r.l.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mon mandat de gérant au sein de la société à responsabilité limitée Intercap Holding, avec adresse au 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce sous le numéro B-159044.

Capellen, le 9 octobre 2012.

SEREN Sàrl

*Gérant*

Référence de publication: 2012136615/14.

(120180241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Belier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 66.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136401/10.

(120180617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Best Buy International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.067.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136403/10.

(120180556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Alkab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.287.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L120138534 en date du 6 août 2012.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BETULLA FINANCIERE S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012136404/15.

(120180674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Primost S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.456.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 octobre 2012*

*Première résolution*

Démission de deux administrateurs

L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance et accepte les démissions de Monsieur Olivier Gilbert LA-HAYE et de Madame Nadia Bassili en tant qu'administrateurs de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Nomination de deux nouveaux administrateurs

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, Monsieur Patrick KREINS, employé privé, demeurant à L-4979 Fingig, 38, rue Nicolas Margue, et Madame Sonja ENGELDINGER, employé privé, demeurant à D-66706 Perl, Waldstrasse 5.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2012136774/19.

(120180325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.227.

—  
Les comptes annuels au 30 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136405/10.

(120180638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**CitCor Franconia Share S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.157.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012136424/11.

(120180671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**CDC Immo BAT 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.272.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136441/9.

(120180698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**European Renewable Opportunities II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 154.637.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 octobre 2012, a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Richard CRAWFORD, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Jonathan ENTRACT, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, gérant de catégorie B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour EUROPEAN RENEWABLE OPPORTUNITIES II

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012136492/24.

(120180718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**ColParc (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 150.944.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 18 octobre 2012, que la société:

Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540

a cédé à:

C7 Princes (Lux) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.162

ET

Colyzeo S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.562

respectivement 4.200 et 8.400 parts sociales de la société ColParc (Lux) S.à r.l. ("la Société").

Suite à ce transfert, la répartition des 12.600 parts sociales composant le capital social de ColParc (Lux) S.à r.l. s'établit comme suit:

C7 Princes (Lux) S.à r.l. . . . . .	4.200 parts sociales
Colyzeo S.à r.l. . . . . .	8.400 parts sociales
TOTAL . . . . .	12.600 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Chaumier  
Habilitée par la gérance

Référence de publication: 2012136426/30.

(120180602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**European Solar Opportunities II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.914.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 octobre 2012, a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Richard CRAWFORD, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

- Monsieur Jonathan ENTRACT, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil, Finance B, Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Monsieur Manuel HACK, gérant de catégorie B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012136509/24.

(120180719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**CDC Immo Elise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.267.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136442/9.

(120180700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.141.

—  
L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

TomTom International B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rembrandtplein 35, 1017 CT Amsterdam, et inscrite auprès de registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34076599 (la Société Mère),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lui délivrée laquelle est annexée à l'acte de dissolution reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 juillet 2012, enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2012, relation GRE/2012/2929.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que lors la signature de l'acte de dissolution de la société à responsabilité limitée TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.141, daté du 31 juillet 2012, on a omis de prendre en considération que l'adresse du siège de la Société a été transféré le 23 juillet 2012 du L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Il y a donc lieu de lire L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, dans tout l'acte de dissolution au lieu de L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Ledit acte déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 août 2012, référence 120143689, en voie de publication au Mémorial C.

DONT ACTE, fait et passé Junglinster, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2012. Relation GRE/2012/3314. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012136873/36.

(120180280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

### **CDC Immo Leudelage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136443/9.

(120180696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

### **Kirola Sports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.117.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stijn HAELDERMANS, juriste, né le 22 avril 1975 à Hasselt (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg,

ici représenté par Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, né à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 septembre 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne variatur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de KIROLA SPORTS S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la gestion de carrière de professionnels sportifs ainsi que toutes relations commerciales et publiques ayant trait au développement de la carrière de ces sportifs, la négociation de contrats, l'acquisition et la vente de tout droit sportif, y compris les droits d'image et la négociation et la gestion de contrats et de droits de sponsoring.

La société a également pour objet le conseil économique et juridique des organisations sportives ainsi que le conseil en marketing et gestion au sens large.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que, si celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 13.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le 17 février 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré-qualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Stijn HAELDERMANS . . . . .	100 actions
Total . . . . .	100 actions

Le capital social a été libéré partiellement à concurrence de EUR 8.000.- (huit mille Euros) par des versements en espèces, de sorte que ce montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Est appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Stijn HAELDERMANS, juriste, né le 22 avril 1975 à Hasselt (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg ;

3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

Tax Connected S.à r.l., ayant son siège social 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 157.488.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

5. Le siège social est fixé au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg.

Le notaire a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 2 des statuts, ce que le comparant reconnaît expressément.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dirckx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2012. LAC/2012/43543. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137303/143.

(120180754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**CDC Immo Mett S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136444/9.

(120180699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**RGC Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SCC Prop Co. C S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.460.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of October.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.363,

in its capacity as sole shareholder of SCC Prop Co. C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.460, incorporated on 17 April 2012 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1380 of 4 June 2012 (the Company),

here represented by Christine Schaub, with professional address in L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 9 October 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder takes the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the name of the Company from "SCC Prop Co. C S.à r.l." into "RGC Prop Co. C S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "RGC Prop Co. C S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Am elften Tag des Monats Oktober im Jahre zweitausendzweölf,

ist vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Diekirch, im Großherzogtum Luxemburg,

#### **ERSCHIENEN:**

die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der SCC Prop Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter in L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 168.460, gegründet am 17. April 2012 gemäß Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1380 von 4. Juni 2012 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Christine Schaub, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Vollmacht, welche am 9. Oktober 2012 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingesellschafterin fasst folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft von „SCC Prop Co. C S.à r.l.“ in „RGC Prop Co. C S.à r.l.“ zu ändern, sowie Artikel 1 der Satzung dementsprechend zu ändern, sodass dieser von nun an wie folgt lautet

„ **Art. 1. Name.** Der Name der Gesellschaft lautet „RGC Prop Co. C S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).“

#### *Voraussichtliche Kosten*

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: C. SCHAUB, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12048. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 19. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012136833/97.

(120180547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Celandine Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136450/10.

(120180672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

Les statuts coordonnés au 8 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2012136463/11.

(120180664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**SC-Concepts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 141.940.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am gesellschaftssitz am 5. Oktober 2012 um 15.00 Uhr*

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2012136830/15.

(120180478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---